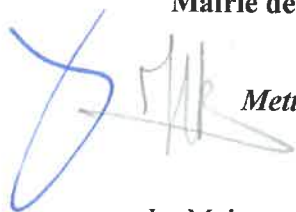


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Mairie de BOISNEY



ARRÊTÉ n° 2017/01 du 23/02/2017
Mettant à jour la carte communale de la commune de Boisney

Le Maire,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 161-1, L 163-10 et R 163-8;
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Boisney en date du 19 septembre 2011 approuvant la carte communale;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2012 approuvant la carte communale;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 instituant les servitudes en vue de maîtriser l'urbanisation afin de prendre en compte les risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses (gaz naturel ou assimilé, hydrocarbures ou produits chimiques);
- Vu notamment les plans et documents ci-annexés.

ARRETE

- **ARTICLE 1 :**
La carte communale de la commune de Boisney est mise à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, ont été reportées sur le plan des servitudes annexé, les servitudes en vue de maîtriser l'urbanisation afin de prendre en compte les risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses (gaz naturel ou assimilé, hydrocarbures ou produits chimiques) instituées par arrêté préfectoral du 13 décembre 2016
- **ARTICLE 2 :**
La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie et à la préfecture.
- **ARTICLE 3 :**
Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.
- **ARTICLE 4 :**
Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Fait à Boisney
Le 23 février 2017

Le Maire
M. E. DESHAYES



Reçu le :	- 1 MARS 2017			
N° enregistrement				
DDT 27 SPRAT	Attr.	Rép.	Avis	Info.
Chef de Service				
Gestion Espace				
Chargee Mission				
Plan Urbaine et Rurale	X			
Prevention Risques				
Observations:	Vu &			
Diffusé le:				

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

